

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## LES INCENDIES.

L'ordre règne à Paris; il ne gouverne peut-être pas encore, mais cela viendra, nous voulons l'espérer, quand on se sera décidé à faire la grande lessive municipale. Il y a encore à Paris plus d'un maire dont l'orthodoxie est assez douteuse; il y a nombre d'adjoints à qui un peu d'audace a seulement manqué pour jouer un premier rôle comme un Vallès ou un Rigault. Cependant, le gros de la besogne est fait; et nous voulons croire, avec tous les honnêtes gens, que le coup de balai final ne se fera pas trop longtemps attendre.

En est-il de même partout? En est-il de même dans les départements? Franchement, ce que nous lisons, ce que nous apprenons depuis quelque temps, est bien fait pour réveiller en nous les appréhensions que nous avons témoignées dès le lendemain de la victoire définitive de l'armée sur les bandes communardes.

Il était facile de prévoir que bon nombre de coupables parviendraient malgré tout à s'échapper, et que leur premier soin serait de travailler dans les départements à une diversion qui ne pourrait être que favorable aux rebelles de Paris, en obligeant le gouvernement à diviser ses forces, et par-dessus tout à partager son attention entre plusieurs points simultanément menacés.

Les choses n'ont pas tourné de cette façon; mais sommes-nous bien assurés que tout est dit et que nous pouvons désormais, en toute sécurité, retourner à nos affaires, sans jeter derrière nous le moindre regard de défiance ou de précaution?

Tel n'est point notre avis. Nous croyons, au contraire, qu'un redoublement de vigilance est nécessaire en présence des incendies que nous voyons se produire en France depuis quelque temps, incendies dont les plus optimistes ne sauraient se refuser à reconnaître le caractère systématique, nous allions dire parisien.

Il y a huit jours, c'était le palais ducal de Nancy qui, subitement, devenait la proie des flammes; hier, c'était le palais archiépiscopal de Bourges, et ce que ces deux incendies présentent de particulièrement surprenant, c'est que, comme dans les incendies de Paris, les secours ni le zèle des habitants n'ont rien pu pour en arrêter, ou tout au moins en atténuer les effets.

Si l'on veut rapprocher ce qui se passe en France de ce qui, paraît-il, a lieu journellement en Italie depuis un mois, on se défendra difficilement d'un soupçon que, pour notre part, nous n'éprouvons aucun besoin de dissimuler. Une correspondance de Florence, adressée hier à l'un de nos confrères, raconte qu'à Milan, à Turin, dans la province de Ferrare, il ne se passe pas de jour qu'une, deux ou trois maisons ne soient incendiées, et toujours dans les mêmes conditions. Le feu choisit de préférence certains ateliers considérables, certaines manufactures où notoirement la majorité des ouvriers a refusé de s'associer à l'Internationale.

On connaît la devise de ces Thugs d'un nouveau genre : Tout ce qui n'est pas avec nous est contre

nous. Doit-on s'étonner, après cela, de les voir s'efforcer d'accumuler autour d'eux les ruines, dans l'espoir sans doute de se créer un royaume digne d'eux, digne de ces grands prêtres de l'anarchie, c'est-à-dire du néant? Pour notre part, nous ne craignons pas de le dire, les hommes qui ont fait le 18 mars et le resté, ne peuvent avoir abdiqué parce qu'ils ont été battus. Ils n'ont plus de chassapots, mais ils savaient bien qu'un jour viendrait où ils seraient désarmés. C'est pourquoi nous les avons entendus, dans leurs journaux et dans leurs clubs, jeter des cris de triomphe, le jour où ils ont découvert qu'ils auraient toujours à leur disposition une arme cent fois plus terrible que le canon et la mitraille, une arme que partout, et à toute heure, ils auraient à leur service : le feu!

(Paris-Journal.)

D'après le *Times*, le discours de M. Thiers, à la séance de samedi, met fin aux folles espérances d'intervention française et amènera l'entente entre le pape et le gouvernement d'Italie.

Tous les organes de la presse de Londres acceptent, comme le *Times*, avec une sympathie bien marquée, la politique exposée par M. Thiers dans la question romaine.

Il est à remarquer, à propos de la question romaine, que les journaux de Berlin, dans lesquels on est habitué à chercher à lire la pensée de M. de Bismarck, se montrent depuis quelque temps très-hostiles aux menées ultramontaines.

Ainsi, une feuille officieuse va jusqu'à menacer les jésuites d'expulsion, comme complices de l'opposition des membres ecclésiastiques du Reichstag.

La Bavière aussi est peu à peu dénoncée par la presse complaisante de la Prusse comme un foyer d'opposition aux projets de M. de Bismarck et comme l'adversaire le plus déclaré de la grande Allemagne.

Ce sont là des germes jetés pour l'avenir par la politique de Vartzin.

Le schisme s'accroît de plus en plus en Allemagne; tous les journaux s'occupent vivement, s'inquiètent même, du mouvement ecclésiastique qui se produit.

A Berlin, on a entamé des négociations avec la Bavière et l'Autriche sur les moyens collectifs à employer afin de rendre inoffensif pour l'État le dogme de l'infailibilité.

A Kattowitz, le nombre des catholiques qui assiste aux conférences religieuses du prêtre excommunié Kaminski, augmenté de jour en jour.

D'un autre côté, le professeur Wollmann ayant été frappé d'excommunication majeure, beaucoup de parents ne veulent plus laisser leurs enfants suivre les cours de l'école.

Enfin, à Munich, le comte de Bray a été relevé, sur sa demande, de ses fonctions de ministre président, de ministre des affaires étrangères et de ministre de la maison du roi. Or, on sait que le comte de Bray est le représentant des tendances ultramontaines et le défenseur des infailibilistes.

LE *Times* ET LA PRUSSE.

Sait-on comment, avant et pendant la guerre, le *Times* a été si exactement informé; comment c'est lui qui le premier a parlé du fameux traité Bénédicti-Bismarck et qui a fait tant de révélations inattendues?

L'explication est bien simple :

L'ambassadeur prussien à Londres est le comte de Bernstorff qui appartient à l'une des plus grandes familles de l'Allemagne. Or, la noble et aristocratique fille de M. de Bernstorff a épousé, il y a quinze mois, à Londres, M. Walter.... Walter tout court. Elle est descendue de son rang de comtesse pour s'appeler simplement mistress Walter.

Oui, mais attendez... Le père de M. Walter est un des propriétaires-gérants du *Times*.

Indè...

Bien joué, Monsieur le prince de Bismarck !

## ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

Enfin, M. Jules Favre a donné sa démission, et tout fait espérer que cette fois il ne sera pas obligé de la retirer.

Cela dépend entièrement de M. de Broglie, avec lequel une correspondance par télégraphe est engagée depuis mardi matin.

Notre ambassadeur à Londres voudrait bien attendre, pour prendre la succession de M. Jules Favre, la fin des négociations engagées en ce moment avec la Prusse; le chef du pouvoir exécutif insiste pour qu'il accepte immédiatement.

L'entrée aux affaires de M. de Broglie, coïnciderait avec le remaniement ministériel arrêté dans l'esprit de M. Thiers, et désiré par toutes les opinions de la Chambre.

Voici ce que l'on dit à ce sujet : MM. Jules Favre, Jules Simon et de Larcy se retireraient et seraient remplacés par MM. de Broglie, Barthélemy Saint-Hilaire et Mathieu, député de Saône-et-Loire, ingénieur en chef du Creuzot. Au ministère des travaux publics serait réuni celui du commerce.

M. V. Lefranc prendrait le portefeuille de l'intérieur et M. Lambrecht deviendrait ministre des postes et télégraphes.

Le nombre des portefeuilles ne serait pas augmenté, le ministère nouvellement créé prenant simplement la place de celui que la réunion des travaux publics et du commerce a supprimé.

Enfin, M. Dufaure céderait sa place à M. Rivet. M. Rivet, désigné pour lui succéder, était préfet du Rhône sous le gouvernement de Juillet.

Il a depuis rempli les fonctions d'inspecteur en chef des chemins et de conseiller d'État.

M. Rivet, membre de la commission de décentralisation, est, dit-on, un administrateur d'un très-grand mérite; le seul obstacle qui s'opposerait peut-être à ce qu'il devienne garde-des-sceaux, consiste en ce qu'il n'est pas magistrat.

Les travaux de la commission de réorganisation administrative touchent à leur fin.

Le rapport sera déposé sur le bureau de la Chambre aussitôt que la grosse question des caisses de retraite aura été résolue dans un sens ou dans l'autre.

Cette question de la retraite renferme en elle seule toute la réforme administrative.

Si elle est abolie, il n'y a plus ce que l'on appelle les *droits acquis*, qui forcent à conserver un employé incapable, pour ne pas lui faire perdre le bénéfice des retenues opérées depuis quinze ou vingt ans sur son traitement.

Plusieurs députés, partisans de cette abolition, proposent :

1° De payer davantage les employés ;  
2° De les forcer à verser une certaine somme annuelle à la caisse de retraite pour la vieillesse.

Pour payer davantage les employés, il faut naturellement réduire de beaucoup le nombre des emplois.

L'enquête a révélé ce fait monstrueux, que la moyenné du travail dans les ministères est de trois heures par jour.

Il est donc possible de réduire des deux tiers le nombre des employés, et de payer davantage les employés qui seront conservés.

Quant au second point, il ne nous paraît pas possible de forcer les fonctionnaires à verser des sommes annuelles dans les caisses de sociétés particulières qui peuvent ne pas leur inspirer une confiance absolue.

Mais si les fonctionnaires sont suffisamment rétribués, où est donc la nécessité de leur garantir une retraite ?

Si l'on veut guérir la France de la plaie du fonctionnarisme, il faut détruire le fonctionnaire et le remplacer par le commis.

C'est la voie dans laquelle la commission paraît décidée à entrer, et dans laquelle nous espérons que l'Assemblée la suivra.

Nous avons raconté dernièrement l'échec de la tentative faite par les députés radicaux, nommés lors des dernières élections, pour arriver à constituer un parti que nous avons nommé le parti du 2 juillet.

De grands efforts sont faits en ce moment pour faire fusionner la gauche républicaine avec la gauche radicale.

MM. Gambetta et Louis Blanc ont convoqué le parti qui se réunit à la salle du Jeu de Paume, sous la présidence de M. Rameau.

Le but de la réunion est d'arriver à une entente, et de constituer un grand parti républicain, soumis à une discipline sérieuse, et pouvant peser d'un grand poids sur les destinées du pays.

La tentative de MM. Gambetta et Louis Blanc est destinée à échouer.

Les républicains modérés ne veulent pas se lier et emboîter le pas à des chefs qui n'ont pas su prendre une attitude franche en présence de l'insurrection du 18 mars.

Ils craignent aussi les finasseries parlementaires de M. Gambetta, auquel ils reprochent d'avoir changé en un échec le succès obtenu par les républicains conservateurs dans la séance de samedi.

La gauche républicaine modérée veut conserver son autonomie et sa liberté d'action.

A propos de la séance de samedi, on annonce de nouvelles pétitions destinées à ramener devant

la Chambre les grandes questions du pouvoir temporel et de l'unité de l'Italie.

Plusieurs députés auraient l'intention de demander la séparation de l'Église et de l'État, seul moyen, disent-ils, de désintéresser la France et d'éviter qu'elle ne soit entraînée pour une question religieuse dans des complications pouvant amener la conflagration de l'Europe tout entière.

La proposition de M. Wolowski, tendant au retour de l'Assemblée à Paris, paraît abandonnée par son auteur.

Les partisans du séjour dans la capitale ont craint d'être battus s'ils soulevaient la question au point de vue politique.

Ils attendront, et au besoin demanderont la discussion de la proposition Ravinel, relative à l'installation des ministères à Versailles.

La lutte s'engageant alors sur une question de chiffres (40 millions, dit-on), leur fournirait l'occasion de soulever un débat au point de vue économique, et de triompher, ils l'espèrent au moins, des répugnances d'une partie de la droite.

Nous empruntons les passages suivants à une correspondance adressée de Versailles, le 25 juillet, au *Phare de la Loire* :

De vives instances ont été faites auprès de M. Jules Favre, pour l'amener à retirer sa démission; mais rien n'indique, jusqu'à présent, qu'elles aient été couronnées de succès. Il est certain que M. Thiers aurait voulu conserver le cabinet tel qu'il est composé, au moins jusqu'à la rentrée de l'Assemblée en octobre ou en novembre; mais, dans le cas où M. Jules Favre persisterait à quitter le ministère, il se pourrait que la modification ministérielle amenée par sa retraite, prit une extension plus grande.

Le bruit est très-accrédité que les portefeuilles de la justice et de l'instruction publique, notamment, passeraient en d'autres mains.

On ignore encore quel sera le successeur de Jules Favre au ministère des affaires étrangères; les noms du duc de Broglie, de M. Dufaure et de M. de Goulard ont été prononcés; il est probable qu'aucun choix définitif n'a encore eu lieu, par la raison qu'on espère toujours décider M. Jules Favre à rester.

Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> conseils de guerre sont décidément convoqués pour lundi 31 juillet. La première affaire, soumise au 3<sup>e</sup> conseil, comprendra tous les membres du Comité central et de la Commune, dont 18 ou 19 sont prisonniers à Versailles; les autres seront jugés par contumace. On croit que cette affaire prendra cinq ou six jours. L'affaire de Rochefort et d'autres prisonniers, moins directement compromis dans l'insurrection communale, viendra ensuite. Rossel sera jugé à part comme militaire.

Un membre de la Commune, le nommé Arnold, a été arrêté avant-hier à Paris.

Différents journaux étrangers faisaient, depuis quelque temps, des insinuations sur l'évacuation probable et rapide des environs de Paris; mais, comme nous sommes sujets aux déceptions, nous ne voulions pas avoir l'air de comprendre le langage voilé de ces journaux. Aujourd'hui la France risque un entrefilet à cet égard :

« On assure que M. Thiers serait parvenu à obtenir de M. de Bismarck la désignation d'une date fixe pour l'évacuation des alentours de Paris.

» Cette date serait le 31 août.

» Le département de Seine-et-Oise serait évacué en même temps.

» Si la nouvelle est exacte, c'est déjà un grand point que d'avoir substitué une échéance déterminée à la formule indéfinie que M. Jules Favre avait commis l'inconcevable faute de laisser insérer dans le traité de Francfort.

La formule indéfinie est, si nous ne nous trompons, « la tranquillité rétablie en France. »

Or, d'après ce même traité de Francfort, le *Figaro* affirme qu'il suffit de payer quinze cents millions pour que les Allemands soient forcés de quitter, — tranquillité rétablie ou non, — le département de la Seine.

Le tout est de savoir où nous en sommes du paiement.

#### MAZZINI ET L'INTERNATIONALE.

Mazzini a publié dans la *Roma del popolo* un long article adressé aux ouvriers italiens. En voici les passages les plus saillants :

« Au milieu du mouvement normal des travailleurs a surgi, dit Mazzini, une association qui menace de le fausser dans son but, dans ses moyens et dans son esprit.

» Je veux parler de l'Internationale. Cette association, fondée à Londres il y a quelques années, et à laquelle j'ai refusé ma coopération dès le principe, est dirigée par un conseil.

» L'âme de ce conseil est Karl Marx, Allemand de naissance, homme intelligent, mais d'un esprit dissolvant comme celui de Proudhon, d'un caractère dominateur et jaloux de toute influence, sans croyances philosophiques et religieuses bien solides, et dont le cœur renferme, je le crains, plus de colère que d'amour de l'humanité. Le conseil de l'Internationale, composé d'hommes appartenant à des nations diverses, chez lesquelles la situation du peuple n'est pas la même, ne saurait avoir une unité de vues positive sur les maux existants et sur les remèdes qu'il est possible d'y apporter.

» L'Internationale a exercé une influence prédominante, surtout dans la seconde période de la dernière insurrection de Paris. Vous connaissez mon opinion sur cette insurrection, sur son programme et sur les actes qui l'ont déshonorée. Le programme de l'insurrection n'a pas trouvé d'adhérents en France, et Paris, pour la première fois, est resté isolé dans son mouvement et a succombé.

» C'est par le but auquel tend l'Internationale que vous devez la juger, et non par le chiffre de ses adhérents. Vous savez comme moi qu'aucune force n'est durable si elle ne s'appuie sur la vérité et sur la justice. Aussi l'Internationale est-elle condamnée à se démembrer, et, en Angleterre, son centre d'action, des symptômes de dissolution apparaissent déjà visiblement.

» Les théories prêchées par les chefs et par les membres influents de l'Internationale, sont :

» 1<sup>o</sup> La négation de Dieu, c'est-à-dire de la base unique, éternelle et inébranlable de vos devoirs et de vos droits;

» 2<sup>o</sup> La négation de la patrie et de la nation, c'est-à-dire du point d'appui dont vous pouvez vous servir pour sauvegarder vos intérêts et ceux de l'humanité;

» 3<sup>o</sup> La négation de toute propriété individuelle, c'est-à-dire de tout stimulant à produire tout ce qui n'est pas absolument indispensable à la vie matérielle.

» La propriété, lorsqu'elle est le résultat du travail, représente l'activité physique comme la pensée représente l'activité de l'intelligence.

» Ces quelques mots doivent suffire à vous faire juger que l'Internationale ne peut rien pour servir utilement votre cause.

#### M. GAMBETTA ET L'INTERNATIONALE.

Déjà *Paris-Journal*, à l'occasion des élections du 2 juillet, a posé la question suivante :

« M. Gambetta, qui se prétend homme d'ordre, est-il ou n'est-il pas membre de l'Internationale? »

L'extrait suivant de la *Esperanza*, de Madrid, 22 juillet, peut fournir sinon la réponse à notre question, du moins les éléments d'une réponse :

« On croit généralement, dit la *Esperanza*, que M. Gambetta, lors de son voyage en Espagne, a établi des succursales de l'Internationale à Madrid et à Saint-Sébastien. C'est à cette dernière ville que, pour plus de sûreté, le comité de Londres adresse ses correspondances, qui sont ensuite envoyées aux comités de Lisbonne, de Porto, de Madrid, de Barcelone, de Bayonne et de Bordeaux. Ceux de Lyon et de Marseille reçoivent leurs communications de Genève et de Bruxelles. »

Après la lecture de ce fragment de la *Esperanza*, beaucoup de gens trouveront peut-être que nous sommes bien difficiles à édifier si nous demandons encore :

» M. Gambetta est-il de l'Internationale?

(*Paris-Journal*.)

#### LES PÉTROLEURS DE L'AVENIR.

Les déclamations des journaux socialistes et leurs attaques journalières contre la société font faire à la *Correspondance de Berlin* les réflexions suivantes :

« La Commune a péri par ses propres fautes. La pitié et l'humanité sont hors de saison à l'égard des bêtes humaines » comme les bourgeois français et belges. »

» C'est ainsi que s'exprime l'*Internationale*, organe communiste publié à Bruxelles (numéro du 9 juillet). Cette feuille félicite le parti socialiste allemand de continuer « à défendre la vaincue contre les objurgations infâmes de vils folliculaires, » — et cite avec honneur les lignes suivantes du *Volkstaat* :

« Aujourd'hui on voit les suites funestes de la douceur dont la Commune a usé de prime-abord. Au lieu de prendre tout de suite sa revanche des atrocités de la CANAILLE de Versailles en fusillant les otages, on ne l'a fait qu'au dernier moment. »

» Il est vraisemblable qu'à la première occasion les communistes éviteront ces déplorables lenteurs à l'égard des « BÊTES BOURGEOISES, » et celles-ci doivent se tenir pour averties qu'on commencera désormais par où la Commune a fini : l'incendie et le massacre. — En même temps la feuille belge compte sur une victoire qui permettra cette fois d'exterminer de prime-abord la race des « VAMPIRES ALTÉRÉS D'OR ET DE SANG. »

Elle dit :

« La Commune fut vaincue, par qui? par la force brutale et ignorante et par la coalition de la bourgeoisie, de la bancocratie et de tous les débris des vieilles monarchies passées. Cette victoire sanglante a eu pour résultat de montrer aux travailleurs l'abîme infranchissable et incommensurable qui les sépare de ces gens. Désormais, tout compromis est impossible. Le dilemme est posé entre la vieille société et la nouvelle qui se manifeste et travaille à son avènement. Il faut que l'une ou l'autre triomphe; mais le succès final n'est pas douteux, l'idée communale a déjà ébranlé le vieux monde par un effort prodigieux et terrible, quoique local; un suprême et général effort nous amènera la victoire définitive. »

» S'il existe encore des lois protectrices de la société, il semble qu'il serait temps de les appliquer à ces pétroleurs de l'avenir. »

Les ouvriers de l'usine à gaz de Perrache se sont mis en grève, voulant faire élever leur paye de 4 fr. à 5 fr. par jour.

Le *Salut Public* nous apprend qu'on a eu quelque peine à préserver la ville de Lyon d'une éclipse totale de gaz.

Pendant toute la nuit du vendredi au samedi, les abords de l'établissement ont été cernés par des grévistes attendant au passage les employés de l'usine pour les punir de leur défection. Quelques violences même se sont produites, et l'autorité a dû intervenir.

Ajoutons que les ouvriers n'ont pas tardé à revenir à des idées plus sages, car, dimanche matin, ils ont repris spontanément leurs travaux.

Il faut s'attendre, d'ailleurs, à voir des grèves partielles se produire de temps à autre. Qu'elles soient, pour la société moderne menacée, le cri de « Sentinelles, prenez garde à vous! » du temps jadis.

Ceux qui se sont décerné le triste privilège de remuer les masses ne se considèrent pas comme battus. Nous en trouvons une preuve nouvelle dans la *Patrie* :

« Nous apprenons de source très-certaine que les anciens membres de la Commune réfugiés à Londres se sont constitués entre eux et qu'ils se réunissent toutes les semaines, à jour fixe, pour délibérer. Ils n'ont pas abandonné leurs projets, et ils espèrent pouvoir les réaliser dans un avenir peu éloigné. Ils ont des ressources et une caisse alimentées par les individus affiliés dans toute l'Europe à l'Internationale.

» Ils admettent à leurs séances les anciens

chefs militaires et les personnages importants qui ont servi la Commune sans en faire partie. Ils sont en outre en correspondance suivie avec ceux de leurs collègues qui n'habitent pas l'Angleterre, et sur le concours desquels il croient pouvoir compter un jour. »

Mais alors où en est ce fameux projet d'extradition dont on avait tant parlé?

#### INCENDIE DE BOURGES.

L'archevêché de Bourges vient d'être la proie des flammes.

Voici les premières informations que donne sur ce sinistre le *Journal du Cher* :

Bourges, 25 juillet, 8 h., matin.

Cette nuit, vers trois heures, le feu s'est déclaré subitement, avec une grande violence, dans le palais de l'archevêché.

A l'heure où nous écrivons, presque tous les bâtiments sont détruits, il ne reste plus que les gros murs; le feu continue ses ravages, activé par un vent des plus vifs.

On ignore encore la cause de cet incendie.

Les secours n'ont pas été aussi prompts qu'il eût été à désirer, les quelques coups de clairon donnés en ville ayant été insuffisants pour prévenir les habitants du sinistre qui venait d'éclater.

A peine quelques cris « au feu » ont-ils été entendus.

Mgr La Tour d'Auvergne avait quitté Bourges hier soir.

La Bibliothèque de la ville, qui occupe une salle du palais, a été sauvée, ainsi qu'une partie du mobilier de Monseigneur.

Les flammes s'élevaient à une hauteur considérable : un moment, poussées par le vent, elles ont mis en danger notre belle basilique. Des secours ont été dirigés de ce côté, et on a pu éviter un plus grand malheur.

Voici maintenant de nouveaux détails qui complètent un peu ces premiers renseignements :

C'est à trois heures du matin que le feu s'est déclaré dans le bâtiment situé sur le jardin de l'archevêché.

En moins d'une heure, le côté nord de la cour d'honneur et les constructions qui environnent le grand escalier étaient dévorés par les flammes, sans qu'on ait pu savoir d'où était partie la première étincelle.

Les autorités arrivèrent aussitôt que le concierge les eut prévenues du sinistre.

Le vent qui soufflait de l'ouest activait l'incendie qui menaçait la cathédrale et la bibliothèque installée au rez-de-chaussée de l'archevêché. Deux pompes manœuvrées sans relâche sont parvenues heureusement à préserver la cathédrale, le pavillon du génie, la caserne d'artillerie, une maison particulière, la manutention et quelques dépendances du pavillon de Philippeaux de la Vrillière.

Le magnifique palais effondré n'est plus qu'un amas de décombres.

La plus grande partie de la bibliothèque de la ville a été réduite en cendres.

On ne peut se faire une idée de l'horreur qu'inspire un pareil spectacle.

La basilique est encombrée de vêtements, de livres, d'objets d'art, de mobiliers et d'objets de toutes sortes, arrachés au terrible fléau.

Mgr l'archevêque a perdu, dit-on, des valeurs et des manuscrits auxquels il tenait beaucoup.

Le prélat était parti la veille pour Paris.

Une fumée épaisse ne cesse d'envelopper les débris fumants, et les charpentes charbonnées encore au milieu des amoncellements de pierres écroulées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Faits Divers.

Plusieurs représentants étrangers avaient adressé des demandes au ministre des affaires étrangères, en vue d'obtenir la mise en liberté de leurs nationaux faits prisonniers depuis le 18 mars. Le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il ne serait pas équitable de faire des exceptions entre les individus arrêtés, mais qu'il hâterait de tout son pouvoir l'époque de leur ju-

gement. Les prisonniers étrangers sont pour la plupart des Italiens, des Belges et des Suisses, appartenant presque tous à la Société Internationale.

On délivre tous les jours, à Versailles et dans les ports de mer, un certain nombre de prisonniers sur lesquels l'instruction n'a pas relevé de charges suffisantes. Jusqu'à la date de dimanche dernier, il y avait eu à Belle-Ile 109 mises en liberté, 61 renvois devant les conseils de guerre et 48 affaires retenues pour un nouvel examen.

Un journal parle de la mise en liberté de 10,000 prisonniers. Il n'est question de rien de pareil. Les instructions se poursuivent régulièrement, et chaque dossier est d'autant plus rigoureusement examiné qu'on a la certitude que plusieurs grands coupables sont cachés dans la masse des prisonniers sous des noms d'emprunt. A Versailles, il n'y a que cinq ou six mises en liberté par jour.

— Les conseils de guerre de Versailles sont de nouveau ajournés.

— On annonce que le gouvernement allemand a fait droit aux demandes des compagnies relativement aux wagons français retenus en Allemagne.

Le recensement de ces wagons est terminé depuis le 20 juillet; ils vont être rendus aux compagnies auxquelles ils appartiennent.

— On prête au ministre de la guerre l'intention de réformer complètement le personnel de l'intendance.

On parle même de la suppression possible de ce service. L'approvisionnement de l'armée serait confié, à l'avenir, à des entrepreneurs particuliers.

— Une circulaire ministérielle, notifiée officiellement aux troupes de l'armée de Versailles, ordonne le versement dans les magasins de l'artillerie des anciens drapeaux dont les corps seraient encore pourvus. « En attendant, ajoute la circulaire, que la forme réglementaire des nouveaux drapeaux soit déterminée, chaque régiment recevra un drapeau de grandeur moyenne, sans aucune inscription, et surmonté d'une pique dorée. »

— La Gazette des Tribunaux annonce que M. Devienne a présidé mardi la chambre civile de la Cour de cassation.

— Les députés ont, de tous temps, été assaillis de demandes et de pétitions par leurs électeurs.

Mais il était réservé à M. de Tillancourt de recevoir la lettre suivante — un chef-d'œuvre en son genre :

« Monsieur,

» En attendant que vous trouviez la position que vous pensez obtenir pour mon fils, je viens d'apprendre qu'il y a une place vacante à l'Académie française. Tachez donc de l'obtenir pour lui, ce sera toujours 1,500 fr. de gagnés.

» Recevez, etc. Signé : L.....

» (Electeur de l'Aisne.) »

Nous publierons la réponse de M. de Tillancourt, si elle nous parvient.

— Une commission composée d'ingénieurs et d'architectes étudie en ce moment les moyens de réparer la colonne de la Bastille, ce qui ne paraît pas chose aisée.

En effet, ce monument a été atteint par plus de quarante projectiles qui l'ont mis dans le plus triste état. Le soubassement carré, qui repose sur un socle en granit poli, a été fracassé, notamment sur la face en regard du canal, et les mouloires et médaillons dont il était orné sont réduits en poussière.

De plus, la colonne a été percée d'outre en outre en plus de vingt endroits différents. Le lion en ronde-bosse placé sur une des faces et qui représente la force populaire, a reçu un boulet en pleine crinière. Plusieurs attributs et emblèmes ont été également détériorés.

Comment va-t-on s'y prendre pour remplacer les morceaux de bronze emportés par la mitraille, et rétablir les scènes et inscriptions dont la colonne est couverte ? C'est là le problème qui est à l'étude. Espérons qu'il sera résolu d'une façon satisfaisante.

#### UNE IMPORTANTE DÉCOUVERTE.

On lit dans le *Messenger franco-américain* :

« Le cancer a généralement passé jusqu'à présent pour incurable.

» Une découverte faite récemment dans l'Amérique du Sud nous donne lieu d'espérer que la médecine est désormais en possession d'un spécifique efficace contre l'un des plus terribles maux qui affligent l'espèce humaine.

» L'histoire de cette découverte est assez singulière pour que nous la rappelions en peu de mots.

» Il existe dans la république de l'Equateur un arbuste nommé Cundurango, qui ne croît que sur les hautes montagnes, et dont le nom signifie « nid de condor, » dans la langue des indigènes.

» Le fruit de cet arbuste est un poison violent.

» Il y a environ trois ans, un Indien du district de Loja, dans l'Equateur, était atteint d'un cancer, et sa femme qui avait résolu de se débarrasser de lui, chercha des fruits de cundurango, pour l'empoisonner.

» Mais la saison des fruits était passée, et, faute de mieux, elle s'avisait d'employer l'écorce de l'arbuste.

» Elle en fit une décoction, qu'elle administra à son mari; mais cette potion, bien loin de le faire périr, lui procura un soulagement sensible.

» La femme revint à la charge, et bientôt l'homme fut complètement guéri de son cancer.

» Cette cure bizarre ayant fait du bruit, d'autres Indiens firent l'essai de l'écorce de cundurango, pour la même maladie, et obtinrent un égal succès.

» L'attention des médecins de Quito fut bientôt appelée sur ces faits remarquables.

» Ils employèrent le nouveau spécifique, et en furent tellement satisfaits, qu'ils adressèrent au gouvernement de l'Equateur un rapport dans lequel ils constatèrent l'efficacité merveilleuse de l'écorce du cundurango dans le traitement du cancer et de toutes les maladies de la peau.

» Le ministre des Etats-Unis à Quito crut devoir signaler cette découverte à son gouvernement, et fit passer quelques livres de cundurango à M. Fish, le secrétaire d'Etat.

» Le docteur Bliss, de Washington, cédant aux instances du ministre de l'Equateur, consentit à s'en servir pour traiter ce fonctionnaire. Il réussit et multiplia ses expériences, qui paraissent avoir toutes donné des résultats surprenants.

» Malheureusement, la provision d'écorce envoyée au secrétaire d'Etat a été bientôt épuisée, et beaucoup de malades n'ont pu obtenir qu'une dose insuffisante, de sorte que leur guérison est restée incomplète.

» Parmi les personnes qui ont éprouvé l'effet bienfaisant du cundurango, on cite M<sup>me</sup> Matthews, belle-mère de M. Colfax, vice-président des Etats-Unis, et M<sup>me</sup> Gorham, femme du secrétaire du Sénat.

» Le docteur Bliss a voulu faire venir du cundurango de l'Equateur et a envoyé un ordre en conséquence à Guayaquil.

» Mais cette drogue n'est pas encore un objet de commerce et n'a pu lui être expédiée. Il a fallu que le docteur Keene, associé de M. Bliss, partît lui-même pour l'Equateur et se rendît dans la région où croît le cundurango, pour faire récolter l'écorce par les indigènes.

» Pour assurer le succès de la mission scientifique du docteur Keene, le président l'a revêtu d'un caractère officiel en le nommant porteur de dépêches.

» On croit qu'il sera de retour au mois d'août, avec une cargaison de la précieuse récolte. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le préfet de la Loire-Inférieure vient d'adresser la circulaire suivante à MM les maires du département :

« Nantes, 20 juillet 1871.

» Monsieur le maire,

» Je suis informé que, depuis quelque temps,

les grandes routes sont parcourues par une quantité considérable de vagabonds et de gens sans aveu qui importunent de leurs sollicitations les habitants des campagnes. Ils ne se bornent pas à demander l'aumône; ils poussent leurs prétentions jusqu'à vouloir imposer aux cultivateurs l'obligation de les loger.

» La plupart de ces mendiants improvisés se disent ouvriers sans ouvrage et ne sont le plus souvent que des maraudeurs ou des ivrognes qui se font chasser de leurs ateliers.

» D'autres, après avoir eu soin de s'affubler d'un mauvais pantalon garance ou d'un képi se donnent, à l'aide de ce déguisement, pour d'anciens soldats revenant d'Allemagne, où ils étaient prisonniers de guerre, alors que, selon toutes apparences, ils pourraient bien n'être que d'anciens insurgés évadés de Paris.

» C'est à vous, monsieur le maire, qu'il appartient de prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à cette exploitation des campagnes par des gens sans aveu. Si ce cosmopolitisme de circonstance était toléré plus longtemps, il aurait pour conséquence forcée de jeter partout l'alarme et l'inquiétude.

» Je vous invite, en conséquence, à prendre sans retard vos dispositions pour que tout individu suspect, dépourvu de papiers et de ressources, qui traversera votre commune, soit immédiatement arrêté.

» Vous aurez soin de requérir le concours de vos administrés, intéressés eux-mêmes à se soustraire aux exactions de ces gens sans aveu, pour conduire immédiatement à la brigade de gendarmerie la plus voisine tous les individus arrêtés dans de semblables conditions. La gendarmerie, à son tour, sera chargée de les mettre à la disposition de l'autorité judiciaire.

» Je vous recommande, monsieur le maire, de tenir sévèrement la main à l'exécution de ces instructions.

» Recevez, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Le préfet de la Loire-Inférieure,

» PASCAL. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

M. Jules Favre n'est plus ministre des affaires étrangères.

Jeudi matin le chef du pouvoir exécutif a tenté de nouveaux efforts, pour faire revenir le signataire du traité de Francfort sur sa détermination; celui-ci a persisté.

En présence de la répugnance de M. de Broglie à quitter pour le moment son poste de Londres, il n'y aura pas momentanément de ministre titulaire pour le portefeuille de l'extérieur.

M. Thiers, sans en prendre l'intérim, donnera cependant les signatures officielles.

L'expédition des affaires sera confiée à M. de Goulard, ministre plénipotentiaire, qui avait été chargé de la discussion du traité de Bruxelles.

Une pétition des habitants de Saint-Cloud constate que 600 maisons, sur 623, ont été brûlées par les Prussiens après l'armistice.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### Variétés.

Les nouvelles dramatiques sont rares; mais comme nous savons que les lecteurs du *Courrier des théâtres* sont généralement friands d'indiscrétions, voici un tableau qui, nous l'espérons, ne leur déplaira point.

C'est, d'après des documents certains, l'âge de presque toutes nos célébrités parisiennes :

#### ÉCRIVAINS.

Edmond About,	44 ans.
Amédée Achard,	57 —
Etienne Arago,	68 —
Emile Augier,	52 —
Auguste Barbier,	66 —
Théodore Barrière,	48 —
Cham,	52 —
Champfleury,	50 —
Clairville,	60 —
Taxile Delord,	56 —

Dennery,	60 —
Doré,	39 —
Maxime Ducamp,	49 —
Dumas fils,	47 —
Octave Feuillet,	50 —
Théophile Gautier,	63 —
Emmanuel Gonzalès,	56 —
Emile de Girardin,	69 —
G. de Cassagnac,	63 —
Guizot,	84 —
Arsène Houssaye,	57 —
Victor Hugo,	71 —
Jules Janin,	67 —
Louis Jourdan,	61 —
Alphonse Karr,	63 —
Paul de Kock,	78 —
La Bédollière,	57 —
Edouard Laboulaye,	60 —
Paul Lacroix,	65 —
A. de la Guéronnière,	56 —
De Laprade,	59 —
Laurent Pichat,	48 —
Leconte de Lisle,	52 —
Legouvé,	65 —
Léo Lespès,	61 —
Auguste Maquet,	59 —
Paul Meurice,	52 —
Michelet,	73 —
Henri Monnier,	66 —
Charles Monselet,	47 —
X. de Montépin,	50 —
F. Morin,	48 —
Nadar,	51 —
Gustave Nadaud,	50 —
Nefftzer,	51 —
Eugène Pelletan,	57 —
A. Peyrat,	60 —
A. de Pontmartin,	61 —
Félix Pyat (!),	61 —
Edgard Quinet,	68 —
Louis Reybaud,	71 —
Renan,	50 —
George Sand,	68 —
F. Sarcey,	43 —
Victor Séjour,	56 —
Jules Simon,	58 —
Daniel Stern (M <sup>me</sup> ),	66 —
Mistress Beecker Stove,	58 —
Edmond Texier,	56 —
Louis Ulbach,	50 —
Louis Veillot,	58 —
De Villemessant,	59 —

Voici maintenant les indications sur l'âge de quelques-uns des principaux artistes de Paris :

Alboni,	47 ans.
Léon Achard,	37 —
Bouffé,	71 —
Bressant,	56 —
Brindeau,	60 —
Marie Cabel,	43 —
Miolan Carvalho,	41 —
Darcier,	52 —
Eugénie Doche,	49 —
Duverger,	48 —
Déjazet,	73 —
Delaunay,	46 —
Duprez (Gilbert),	65 —
Vandenheuvel-Duprez,	39 —
Dupuis (aujourd'hui en Russie),	47 —
Anais Fargueil,	52 —
Favart,	44 —
Geoffroy,	52 —
Got,	49 —
Gueymard,	48 —
Hervé,	47 —
Hyacinthe,	58 —
Laferrière,	71 —
Lafontaine,	46 —
Marie-Laurent,	44 —
Frédéric Lemaître,	73 —
Ligier,	74 —
Mario,	61 —
Mélingue,	60 —
Céline Montaland,	30 —
Marie Sass,	36 —
Paulin Ménier,	47 —
Révil,	57 —
Ad. Ristori,	50 —

## AU PONT-AU-CHANGE

45, Rue de Rivoli, Paris  
Ancienne Maison connue sous le nom de la  
**REDINGOTE GRISE**  
HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS

Seule Maison dans Paris qui donne un Habille-  
ment de Cérémonie complet pour **49 francs** :  
Une Redingote drap noir, Un Gilet satin noir ;  
Un Pantalon satin noir ; Un Chapeau soie ;  
Une p<sup>te</sup> de Souliers vernis ;  
**Le tout pour 49 francs !**  
Grand choix de Draperies et Nouveautés pour Vêtements  
sur mesure livrés en 12 heures.  
3 récompenses pour le bon marché extraordinaire  
de ses Vêtements :  
Classe 38, Mention honorable. — Classe 35, Médaille.  
— Classe 91, Médaille.  
Jaquette pointillée, f. 17 Pantalon nouveauté, f. 12  
Redingote doublée soie 26 — satin . . . . . 14  
Pardessus haute nouv. 23 Vêtement complet pointillé 35  
MAISON DU PONT-AU-CHANGE, 45, RUE DE RIVOLI, PARIS.

**CITRONADE ET ORANGEADE ALGÉRIENNE** b. s. g. d. g.  
recommandée comme boisson hygién. dans l'événement médic.  
La CITRONADE s'emploie dans tous usages domesti-  
ques, au lieu de citrons mêlés aux aliments, elle les rend plus  
flatteurs pour le palais, et elle en facilite la digestion.



Dépôt chez Eug. BESNARD, négociant à SAUMUR.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 22 juillet.

Texte : Revue politique de la semaine. — Cour-  
rier de la semaine. — L'Hôtel-de-Ville. — Les  
Théâtres. — Asnières. — La semaine parlemen-  
taire. — Gazette du Palais. — Les Tuileries (suite  
et fin). — Courrier d'Alsace. — La catastrophe de  
Vincennes. — La Nouvelle-Calédonie et les Néo-  
Calédoniens.

Gravures : Le paiement des cinq milliards :  
arrivée à la Banque de Strasbourg d'un convoi  
d'argent composant l'un des paiements de l'in-  
dennité de guerre. — Les ruines de l'Hôtel-de-  
Ville : la salle de bal ; — La cour Louis XIV : vue  
prise du palier de l'escalier d'honneur. — Les  
ruines d'Asnières : Sans-Souci ; — Le café La-  
roche ; — Un dîner champêtre ; — Les ponts  
d'Asnières. — La catastrophe de Vincennes. —

La Nouvelle-Calédonie : tente d'un chef Caloua ;  
— la belle Jarat. — Échecs. — Rébus.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,  
16, place Vendôme, à Paris.  
Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme.  
Reports et avances sur titres (même titres conservés).  
Escompte et paiement de tous coupons échus et à échéoir, jusqu'à fin septembre pro-  
chain. Emprunts français et étran-  
gers : italiens, ottomans,  
espagnols, autrichiens, etc.  
Villes, tabacs, foncier, mar-  
chés, Suez, chemins de fer  
romains, etc., etc.  
Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.  
Le président du conseil d'administration,  
J. RANDOING,  
officier de la Légion d'Honneur,  
ancien président du conseil général de la Somme.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

## JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal des Demoiselles informe ses abonnées que, vu l'interruption des  
communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au  
lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnel-  
lement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonne-  
ments pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle.....	Départ <sup>e</sup> 9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures.....	— 13 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons.....	— 18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.....	— 8 50

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-  
licencié à Saumur, rue Cendrière,  
n° 8.

### PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites, à la  
requête de M. François Beaumont,  
propriétaire, demeurant aux Ulmes,  
érisant domicile en l'étude de M<sup>e</sup>  
Beaurepaire, avoué à Saumur, cons-  
titué pour lui :

1° A M<sup>me</sup> Emilie Rabouin, épouse  
de M. Henri Millon de Villeroy,  
propriétaire, demeurant à Ust,  
commune de St-André-des-Eaux ; et  
à M. Millon de Villeroy, ci-dessus  
qualifié et domicilié, pour la vali-  
dité ;  
2° A M<sup>me</sup> Emilie Cosnard, épouse  
de M. Florent-Auguste Rabouin,  
maître d'hôtel, demeurant à Gué-  
randes, et à M. Rabouin, ci-des-  
sus qualifié et domicilié, pour la  
validité.

Suivant exploit de Privat, huis-  
sier à Guérandes, en date du 21  
juillet 1871, enregistré ;  
3° A M. le Procureur de la Répu-  
blique, près le Tribunal civil de Sau-  
mur.

Suivant exploit de Dofour, huissier  
à Saumur, en date du 22 juillet 1871,  
enregistré ;

De l'expédition d'un acte dressé  
au greffe du Tribunal civil de Sau-  
mur, le 4 juillet 1871, enregistré,  
constatant le dépôt fait audit greffe  
de la copie dûment collationnée,  
signée et enregistrée, de l'extrait d'un  
procès-verbal d'adjudication dressé  
par M<sup>e</sup> Taureau, notaire à Doué,  
le 12 juin 1870, en exécution d'un  
jugement rendu par le Tribunal  
civil de Saumur, le 28 avril précé-  
dent, contradictoirement entre M.  
et M<sup>me</sup> Millon de Villeroy, d'une  
part, et M. Florent-Auguste Rabouin,  
ci-dessus nommé, au nom et comme  
administrateur légal des biens de ses  
deux enfants mineurs, Marie et  
Iphigénie Rabouin ; M<sup>me</sup> Millon de  
Villeroy et les mineurs Marie et  
Iphigénie Rabouin, agissant en  
leurs qualités de légataires univer-  
selles, chacune pour un cinquième,  
de M. Louis-Victor Houdoyer, leur  
grand-oncle, décédé aux Ulmes ;  
et M. Millon de Villeroy agissant  
au nom et comme cessionnaire,  
suivant acte passé devant M. Blan-  
chard, notaire à St-Nazaire, le  
28 mars 1870, et M<sup>e</sup> Taureau,  
notaire à Doué, le 6 avril 1870,  
des droits de : 1° M. Rabouin, ci-  
dessus nommé ; 2° M<sup>me</sup> Rose Vigros,  
épouse de M. Joseph Ragueneau,  
marinier, demeurant à Villebernier ;  
ces deux derniers légataires univer-  
sels chacun pour un cinquième  
dudit sieur Houdoyer ; duquel pro-  
cès-verbal d'adjudication il résulte  
que M. Beaumont, requérant, s'est  
rendu adjudicataire d'un morceau  
de terre, situé au canton appelé  
l'Ouche, commune des Ulmes, joi-  
gnant au levant et au midi Beau-  
mont, au nord M. Treton, d'une  
contenance de vingt-six ares qua-  
rante centiares, moyennant le prix

principal de deux mille cinquante  
francs, en sus des charges ;

Avec déclaration aux dames Millon  
de Villeroy et Rabouin, et à M. le  
Procureur de la République, que  
ces notifications leur étaient faites  
pour que, dans le délai de deux mois  
à partir de ce jour, ils aient à pren-  
dre sur ledit immeuble toutes inscrip-  
tions d'hypothèque légale qu'ils joge-  
raient convenables ; et que faute par  
eux de ce faire dans ledit délai, et  
icelui passé, ces immeubles demeu-  
reront affranchis de toutes charges  
de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M. le  
Procureur de la République que les  
anciens propriétaires de cet im-  
meuble sont, indépendamment des  
co-litigants ci-dessus indiqués, de  
M. Rabouin et de M<sup>me</sup> Ragueneau,  
dénommés plus haut : 1° M. Louis-  
Victor Houdoyer, en son vivant pro-  
priétaire aux Ulmes ; 2° M<sup>me</sup> François  
Baranger, épouse dudit sieur Hou-  
doyer ; 3° M. Henri Merceron,  
propriétaire, demeurant à Doué,  
4° M. Henri-Auguste Merceron et  
dame Julie Robert, père et mère du  
précédent ; 5° M. Louis Merceron, dé-  
cédé aux Verchers ;

Et que tous ceux du chef desquels  
ils pourrait être pris des inscrip-  
tions d'hypothèque légale n'étant pas  
connus du requérant, il ferait publier  
la présente notification dans un des  
journaux désignés pour les annonces  
judiciaires, conformément à l'avis  
du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé à Saumur, le  
24 juillet 1871.

BEAUREPAIRE,  
avoué-licencié.  
(182)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à  
Montreuil-Bellay.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 6 août 1871, à midi,  
dans une maison située au bourg de  
Méron, il sera procédé, par le mini-  
stère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Mon-  
treuil-Bellay, à la vente aux enchères  
publiques des meubles meublants et  
objets mobiliers dépendant des suc-  
cessions des époux BEDEUX-CHACÉ,  
tous les deux décédés.

On vendra :

Plusieurs lits complets, deux ar-  
moires, buffet, coffre, huche, tables,  
chaises, pendule, couette, linge,  
garde-robe, fourrage, charrettes et  
instruments aratoires, un cheval,  
barriques vides, bois de chauffage et  
autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE OU A LOUER

Une maison, située au Pont-  
Fouchar, avec beau jardin. S'adres-  
ser à M<sup>me</sup> TESSIÉ, rue du Pavillon.

### A VENDRE

VIN BLANC.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire  
à Saumur.

### IMMEUBLES

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.

Commune de Souzay.

1° La maison de la Boissière ou  
Bessière, située sur la levée, com-  
prenant boutique, arrière-boutique,  
chambres et grandes salles, écuries,  
cour, hangar, cave, jardin.  
Une portion de cette maison est  
occupée par une société.

2° Au Clos-des-Nau, 8 ares 25  
centiares de terre affiée de fruitiers,  
ou jardin ;

3° Onze ares de bois-taillis, dans  
les Folliés ;

4° Trois ares environ de bois-tail-  
lis, au Bois-Joubert ;

5° Seize ares 50 centiares environ  
de lisière de bois et sapins, à Cham-  
pigny ;

6° Un ares 50 centiares de pré et  
quétiers, dans l'île de Souzay ;

7° Et 5 ares 50 centiares de pré, à  
la tête de l'île.

Commune de Parnay.

8° Dix-neuf ares, pré et quétiers,  
au Quétier-des-Landes, en l'île de  
Parnay ;

9° Vingt-un ares environ de pré, af-  
fiés de frênes, ormeaux et bouillards,  
dans la vieille île de Parnay ;

10° Vingt-deux ares environ de  
pré, dans la même île ;

11° Onze ares de bois-taillis, situés  
à la Mouée ;

12° Quatre ares environ de bois, à  
la Boissière.

Commune de Turquant.

13° Onze ares environ de bois-  
taillis, en Halbray.

S'adresser, pour renseignements  
et traiter, à M<sup>e</sup> Mauriceau, huissier à  
Saumur, mandataire du propriétaire,  
ou à M<sup>e</sup> Laumonier, notaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> LEMOINE, notaire aux  
Rosiers, successeur de M<sup>e</sup> BEDON.

### A VENDRE

Par le ministère de M<sup>e</sup> LEMOINE,

Le dimanche 6 août 1871, à midi, et  
jours suivants s'il y a lieu,

723 pieds d'arbres

D'essences diverses,

Actuellement plantés dans l'île  
de la Loire, entre les deux bourgs  
des Rosiers et de Gennes, groupés en  
47 lots marqués de la manière sui-  
vante :

Les 24 premiers au crayon bleu ;  
Les 23 autres à la peinture rouge.

Pour les détails, voir les placards  
affichés.

S'adresser, pour les renseigne-  
ments :

Audit M<sup>e</sup> LEMOINE, notaire, et à  
M<sup>e</sup> BEDON, son prédécesseur ;

Où à M. Noël GAUTIER, propriétaire  
aux Rosiers. (167)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commis-  
saire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 31 juillet 1871, à midi, et  
jours suivants, s'il y a lieu, il sera  
procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri  
Plé, commissaire-priseur, chez le  
sieur Beaumont, boulanger à la Croix-  
Verte, ancienne route de Tours, à la  
vente publique aux enchères d'objets  
mobiliers dépendant de la commu-  
nauté d'entre lui et dame Emerance  
Bénard, sa femme, décédée.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, oreil-  
lers, couvertures, couvre-pieds, ri-  
deaux, draps, essuie-mains, serviet-  
tes, effets, armoires, commodes, buf-  
fets, tables, chaises, guéridon, pen-  
dules, etc. ; pétrin, pailions, étouf-  
foirs, couche, sacs, balances, bois ;  
bouteilles vides et quantité d'autres  
objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commis-  
saire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 1<sup>er</sup> août 1871, à midi, et  
jours suivants, il sera procédé, par  
le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, com-  
missaire-priseur, dans la maison où  
est décédée dame veuve Svanberg,  
rentière, à Saumur, rue St-Nicolas,  
n° 72, à la vente publique aux en-  
chères du mobilier dépendant de sa  
succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits en acajou, noyer et  
fer, couettes, matelas, couvertures,  
rideaux, édrédons, traversins, draps,  
linge, commode en bois de rose mar-  
quée, chiffonnier, commodes en  
acajou et en noyer, canapés, chaises,  
fautouils voltair et autres, tables de  
toilette, guéridons, plusieurs belles  
pendules et glaces, flambeaux, can-  
delaibes, consoles, étagères, secré-  
taire, tables à ouvrage et à jeu, plu-  
sieurs tapis, gravures et quantité  
d'autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
APPARTEMENT au premier étage,  
rue Royale.  
S'adresser à M. MILLOCHEAU.

## FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage,  
conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée,  
toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se  
rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50

Qualité extra..... 3 »

— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.  
Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

### BEL APPARTEMENT

AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARBIN.

## A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur,  
rue Royale n° 1 (ancienne maison  
Duvau-Girard), composée de deux  
chambres au rez-de-chaussée, qua-  
tre chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde  
au-dessus ; cour, remise, écurie,  
deux grandes caves pouvant con-  
tenir environ 300 pièces de vin.  
L'une d'elles pourrait servir d'ate-  
lier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### MAISON

Rue du Puits-Neuf, 27,

Occupée par M. Bolognesi, mar-  
chand de liqueurs.  
S'adresser à côté, à M. DAVEAU,  
doreur. (153)

## A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur,  
rue de Fenet, occupée autrefois par  
M. Retiveau, boulanger.  
Avec la maison on cédera, si on le  
désire, tout le matériel de la boulan-  
gerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUC.

## A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-  
Dorée, avec remise et écurie.  
UNE AUTRE MAISON, rue du  
Champ-de-Foire, avec jardin et  
écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

COURS ET LEÇONS PARTICU-  
LIÈRES, de dessin, peinture,  
aquarelle, etc., par M. MENCIER,  
artiste peintre, élève médaillé de  
l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.  
Saumur, rue Cendrière, 10.

On demande une appren-  
tie pour les modes et la  
lingerie.  
S'adresser au bureau du Journal.